

Résine polypropylène (PP)

ARTICLE 1. IDENTIFICATION

| | |
|--|--|
| Nom chimique | Résine de polypropylène (PP) |
| Numero CAS | PP – homopolymère (CAS 9003-07-0) PP – copolymère éthylène/propylène (CAS 9010-79-1) |
| Nom commercial | Gryfilen |
| Code produit | H35-NAS |
| Utilisation recommandée | Fabrication d'articles en plastique par moulage par injection, thermoformage, extrusion/compression, film, raphia, soufflage, fibres ou autres procédés de transformation. |
| Fiche produit | Pellets ou Poudre |
| Utilisation du produit | Applications industrielles |
| Domaine d'application | Applications industrielles |
| Le fournisseur | GRUPA AZOTY POLYOLEFINS Kuźnicka 1, 72-010 Police, POLOGNE |
| Adresse e-mail de la personne responsable | commercial@grupaazoty.com |
| Numéro d'urgence | +48 726 120 316 |

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|--------------------------------------|---|
| Classement composé | Non classé comme substance dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL |
| Dangers pour la santé humaine | Dans des conditions d'utilisation appropriées, aucun effet nocif aigu ou chronique sur la santé humaine ne peut être attendu. L'inhalation de poussière peut irriter les organes respiratoires. Le produit fondu peut provoquer de graves brûlures suite au contact avec la peau ou les yeux. Les vapeurs formées par le traitement à des températures plus élevées peuvent irriter le système respiratoire et les yeux. |

| | |
|--------------------------------|--|
| | L'ingestion de petites quantités ne devrait causer aucun dommage. |
| Danger environnemental | Aucun effet nocif sur l'environnement. C'est une substance étrangère dans l'environnement à dégradation très lente. La dégradation est principalement causée par l'irradiation UV. La substance est insoluble dans l'eau. |
| Les autres informations | Inflammable, mais ne s'enflamme pas facilement. Des substances dangereuses et irritantes peuvent être libérées par combustion. La poussière est explosive ; une concentration de poussières en suspension dans l'air supérieure à la limite inférieure d'explosivité peut entraîner un risque d'explosion. Le produit peut se charger électrostatiquement. |
| Autres dangers | Non précisé. |

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| | |
|--|---|
| Caractéristiques chimiques | Homopolymère polypropylène ou copolymère éthylène/propylène sous forme de pastilles ou de flocons d'aspect cireux |
| Ingrédients dangereux dans le produit | Aucun |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

| | |
|-------------------------------|---|
| Informations générales | Aucune mesure de précaution particulière n'est nécessaire. En cas de problèmes de santé ou d'incertitude, consulter un médecin et fournir les informations de cette fiche de données de sécurité. |
| Inhalation | En cas d'inhalation de poussières ou de vapeurs irritantes, amener la personne affectée à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent. |
| Lentilles de contact | Si la poussière irrite les yeux, rincer les yeux avec de l'eau ou enlever la poussière comme autre contamination physique courante. Consulter un médecin si les symptômes persistent. |
| Contact avec la peau | Les premiers secours ne sont généralement pas nécessaires. Les mesures générales d'hygiène doivent être respectées. |

| | |
|------------------|--|
| | Ne retirez pas le produit fondu de la peau. Refroidir la zone affectée avec de l'eau froide courante et fournir des soins médicaux. |
| Ingestion | En cas d'ingestion de quantités plus importantes, consulter un médecin spécialisé. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Incendie - plus petite étendue : matériel d'extinction sec, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse Feu – intensif : eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse. |
| Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité | Jet d'eau complet. |
| Danger particulier en cas d'incendie | Des gaz irritants et des fumées denses sont produits par la combustion. Des oxydes de carbone (CO et CO ₂) peuvent se développer |
| Risque particulier d'explosion | Pendant le transport du produit (par exemple, remplissage ou vidange des silos, réservoirs, trémies, etc.), des particules de poussière peuvent se former dans les installations de production, qui, suite à leur accumulation, peuvent s'enflammer ou exploser sous l'effet de l'induction de charges électrostatiques. Des mesures contre les charges électrostatiques sont donc nécessaires (mise à la terre, mesures pour une décharge électrostatique sûre) pour ces installations. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | Vêtements de protection complets et appareil respiratoire autonome. |
| Les autres informations | En cas de grand incendie, protégez les personnes, les installations de stockage et tous les autres objets à proximité du feu avec le jet d'eau. |

SECTION 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

| | |
|---|---|
| Précautions personnelles | Les granulés renversés peuvent entraîner un risque de glissade et un risque de chute. Évitez les zones avec de la poussière dispersée dans l'air. Ne pas inhaler la poussière. Éviter le contact du matériau fondu avec la peau ou les yeux. |
| Précautions environnementales | Ne pas vidanger les matériaux déversés dans le système de canalisation |
| Méthodes de nettoyage recommandées | <p>Balayer le produit déversé et le placer dans des emballages appropriés (big-bags) ou des conteneurs propres.</p> <p>Selon le niveau de contamination, le matériau déversé peut être recyclé ou éliminé dans respect de la législation applicable en matière de gestion des déchets</p> |

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|---------------------------------------|---|
| Manutention | Respecter toutes les mesures de lutte contre l'incendie (ne pas travailler avec une flamme nue, tenir à l'écart de toute source d'ignition, ne pas fumer). Empêcher la formation de poussière et les décharges électrostatiques. Empêcher les rejets accidentels du matériau dans l'environnement lors de la manipulation. |
| Stockage | <p>Les installations de stockage doivent répondre à toutes les exigences de sécurité incendie pour les bâtiments et tous les appareils électriques doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Stocker le produit dans un entrepôt couvert sec et bien ventilé. Protéger des rayons directs du soleil. Température de stockage recommandée : - 20°C à + 40°C. Le produit doit être conservé à au moins 1 m des sources de chaleur. Empêcher les rejets accidentels du matériau dans l'environnement pendant le stockage.</p> <p>Le gerbage des palettes n'est pas conseillé par GRUPA AZOTY POLYOLFINS</p> |
| Utilisation(s) particulière(s) | Non précisé |

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|--|---|
| Valeurs limites d'exposition | La valeur limite d'exposition autorisée pour l'ensemble de la concentration de poussière de polypropylène dans l'air sur le lieu de travail est de 5 mg/m ³ |
| Contrôles d'exposition | Méthode recommandée pour le contrôle des poussières de polypropylène dans l'air sur le lieu de travail : gravimétrie et poussiéreuse. |
| Contrôles de l'exposition professionnelle | <p>Mesures de protection au travail:</p> <ul style="list-style-type: none"> • in en cas de formation de poussière, utiliser une ventilation adéquate. • l'installation de l'équipement de ventilation par aspiration au-dessus des appareils de traitement est recommandée pour évacuer les vapeurs du polypropylène fondu . <p>Mesures de protection individuelles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les travailleurs doivent porter des équipements de protection individuelle (EPI) pour la protection des yeux, <p>Système respiratoire, peau, pieds et mains, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Yeux : lunettes de sécurité • système respiratoire : un système de ventilation évacuant les poussières et les vapeurs est normalement requis, s'il n'est pas adéquat, utiliser un respirateur. • Peau : vêtements de protection • Jambes : chaussures fermées, antidérapantes • Main : gants de protection en tissu composite para-aramide/carbone, avec isolation thermique min. 270°C et manchons en cuir pour la protection des avant-bras. Par exemple, des gants à cinq doigts de KCL, type "Karbo TECT avec les manches en cuir" (isolation thermique à 350°C) peuvent être utilisés. |

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|---|
| informations générales | <p>aspect : solide</p> <p>couleur : incolore</p> <p>odeur : inodore</p> |
| Informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> • valeur pH: non défini • point d'ébullition (°C): non déterminé • point d'éclair (°C): 350 - 370 • limite inférieure d'explosivité (poussière) (g/m³): 32 • propriétés oxydantes : aucune |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | |
|--------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> pression de vapeur à 20°C : non défini densité (kg/m³): 900 - 910 hydrosolubilité à 20°C (g/l): insoluble coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé viscosité à 20°C (mPa.s) : non définie à température spécifiée densité de vapeur : non définie vitesse d'évaporation: non définie |
| Les autres informations | <ul style="list-style-type: none"> point de fusion (pellets), (°C): 133 - 165 température d'inflammation (pellets), (°C): 370 - 390 température d'inflammation (poussière déposée du polymère), (°C): 350 énergie minimale d'allumage (J): 0,08 chaleur de combustion (MJ/kg): 45 masse volumique apparente (pellets), (kg/m³): 470 - 600 |

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Conditions à éviter | <p>La substance seule est stable à des températures normales.</p> <p>Eviter de chauffer à plus de 300°C. Tenir à l'écart des sources d'inflammation et des décharges électrostatiques.</p> |
| Matériaux à éviter | Chlore, fluor, agents oxydants forts |
| Produits de décomposition dangereux | La décomposition sous des températures plus élevées dans l'atmosphère peut produire du CO, du CO ₂ et du H ₂ O. |

Section 11. Informations toxicologiques

| | |
|--|--|
| Effets nocifs aigus sur la santé humaine | <p>Selon l'état actuel des connaissances des experts, cette substance n'est pas considérée comme dangereuse pour l'homme et n'a pas d'effets néfastes sur la santé humaine.</p> <p>Toxicité animale aiguë</p> <ul style="list-style-type: none"> DL50 intrapéritonéale: rat > 110 000 mg/kg DL50 intraveineuse - rat > 99 000 mg/kg. |
| Sensibilisation | La substance n'a pas d'effets sensibilisants connus |
| Toxicité à doses répétées | non déterminé |
| Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction) | La substance n'a pas d'effets CMR connus. |

Section 12. Informations écologiques

| | |
|--------------------------------------|---|
| Écotoxicité | non déterminé |
| Mobilité | non déterminé |
| Persistance et dégradabilité | Cette substance n'a pas d'effet nocif sur l'environnement. C'est une substance étrangère dans l'environnement à dégradation très lente. La dégradation est principalement causée par l'irradiation UV. La substance est insoluble dans l'eau. |
| Potentiel bioaccumulatif | non déterminé |
| Résultats de l'évaluation PBT | non déterminé |
| Autres effets indésirables | Le produit n'est pas considéré comme une matière nocive ou dangereuse. |

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|--|--|
| Méthodes recommandées pour l'élimination du produit | En cas de déversement accidentel du produit (granulés de polymère), éviter que le produit ne pénètre dans le système de canalisation, car cela pourrait provoquer un blocage mécanique du système de canalisation. Balayer mécaniquement et transporter pour traitement ultérieur, recyclage ou élimination conformément à la législation applicable en matière de gestion des déchets. Dans tous les autres cas, utiliser conformément à la législation applicable en matière de gestion des déchets. |
| Méthodes recommandées pour l'élimination | utilisation énergétique des déchets, utilisation des déchets matériels |
| Législation pertinente sur la gestion des déchets | Les déchets de polypropylène sont classés selon le décret HR n° CLXXXV/2012 |

Article 14. Informations relatives au transport

| | |
|--|--|
| Classement des transports | La substance n'est pas classée comme dangereuse selon les réglementations de transport en vigueur. |
| Mesures de précaution spécifiques pour le transport | non indiqué |

Article 15. Informations réglementaires

| | |
|--|--|
| Évaluation de la sécurité chimique | non déterminé. |
| Étiquetage des colis | Pas nécessaire (la substance n'est pas classée comme dangereuse selon la loi du Conseil national des RH n° 98/2001 Coll. et la directive 67/548/CEE) et le règlement (CE) n° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL |
| Autres lois, règlements et directives applicables | Union européenne : Règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (CE) concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, Acte du Conseil national des RH n° XXV/2000 Coll. de loi, sur les substances chimiques et les préparations chimiques, loi du Conseil national des DH n° XLIII/2000 Coll. de la loi, sur les déchets et sur la modification de certains actes, Loi du Conseil national des DH n° 44/2000 (XII.27) EüM Coll. de la loi, sur les matières et préparations dangereuses sur la modification de certaines lois. |

Article 16. Autres informations

| | |
|------------------------------|--|
| Accès à l'information | Conformément à l'article 35, règlement EP et EC NO. 1907/2006, les travailleurs et leurs représentants doivent avoir accès par leur employeur aux informations fournies dans la fiche de données de sécurité concernant cette préparation qu'ils utilisent ou peuvent être exposés au cours de leur travail. Modifications apportées à la révision : 1.3 ; 1.4 2. 13.3. Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil. Il contient des informations importantes pour la santé et la sécurité de l'utilisateur et pour la protection de l'environnement. Ces informations ne remplacent pas les spécifications qualitatives et ne doivent pas être considérées comme une garantie d'adéquation et d'applicabilité de ce produit pour une application spécifique. Les informations mentionnées ci-dessus sont basées sur notre niveau actuel de connaissances et sont conformes à nos réglementations législatives. Le consommateur est responsable du respect des réglementations législatives régionales pertinentes. |
|------------------------------|--|

